

A.C. 44. n. 111

Berne, le 18 mai 1946.

B.55.71.F1.3. -JY

A la Division du Commerce du
Département de l'économie publique,
B e r n e .

Monsieur le Directeur,

Nous avons l'honneur de nous référer à la décision prise par le Conseil fédéral dans sa séance du vendredi 11 janvier 1946, dont copie vous a été remise, concernant les tuberculeux finlandais hospitalisés à Leysin. Ainsi que vous vous en souviendrez, le Conseil fédéral a décidé de ne pas demander au Gouvernement finlandais le règlement des frais d'hospitalisation de ces malades (s'élevant à 323.200,90 fr. au 30 novembre 1945) mais de tenir compte de la question pour la première occasion qui se présenterait de discuter avec les autorités finlandaises.

Etant donné que, d'après ce que nous apprenons, une délégation finlandaise devrait venir ici à la fin du mois pour entamer des négociations commerciales avec notre pays, nous nous permettons de vous rappeler la question en vue des conversations que vous aurez avec elle.

Nous précisons par ailleurs que les frais d'hospitalisation de ces tuberculeux finlandais s'élevaient au 30 avril 1946 à 355.865,05 fr. D'autre part contrairement à ce qu'il avait été prévu, dix seulement de ces malades pourront regagner leur pays dans le courant du mois de juin. Les quatorze autres, gravement at-

./.



teints auront encore besoin d'une cure assez longue en Suisse. Il est donc à prévoir que les frais pour ces quatorze finlandais, en admettant que les conditions ne seront pas modifiées, s'élèveront à environ 5.000 fr. par mois jusqu'à la fin de l'hiver 1947.

Nous serons heureux de connaître le résultat de vos conversations avec la délégation finlandaise.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre considération très distinguée.

Département politique fédéral
Affaires politiques